

## Annexe 1 :

### Liste des 79 structures soutenant la pétition

#### - ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

#### - SOCIETES SAVANTES, ORGANISATION ET SYNDICATS PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE LA SANTE (n=45)

- Société Française de Nutrition (SFN)
- Société Française de Nutrition Clinique et Métabolique (SFNCM)
- Société Française d'Endocrinologie (SFE)
- Société Francophone du Diabète (SFD)
- Société Française de Santé Publique (SFSP)
- Société Française du Cancer (SFC)
- Société Française de Cardiologie (SFC)
- Société Nationale Française de Médecine Interne (SNFMI)
- Société Française d'Hypertension Artérielle (SFHTA)
- Société Nationale Française de Gastro-Entérologie (SNFGE)
- Société Française d'Hépatologie (AFEF)
- Société Nationale Française de Colo-Proctologie (SNFCP)
- Société Francophone Santé et Environnement (SFSE)
- Fédération Française de Cancérologie Digestive (FFCD)
- Fédération Française de Nutrition (FFN)
- Association Française des Diététiciens Nutritionnistes (AFDN)
- Syndicat National des Diététiciens (SND)
- Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA)
- Association française des Pédiatres Endocrinologues libéraux (AFPEL),
- Club Européen des Diététiciens de l'Enfance (CEDE)
- Collège des Enseignants de Nutrition (CEN)
- Association Française d'étude et de Recherche sur l'Obésité (AFERO)
- Association pour la prise en charge de l'Obésité Pédiatrique (APOP)
- Fédération Française des Diabétiques (FFD)
- Fédération Française de Cardiologie (FFC)
- Fédération des Centres de lutte contre le cancer (UNICANCER)
- Réseau Nutrition Activité physique Cancer Recherche (NACRe)
- Groupe d'Etude des Tumeurs Endocrine (GTE)
- Association Nationale des hépato-Gastroentérologues des hôpitaux Généraux (ANGH)
- Groupe d'Étude Thérapeutique des Affections Inflammatoires du Tube Digestif (GETAID)
- Fédération Nationale des Pôles de référence et Réseaux Hépatites (FPRH)
- Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA)
- Association française des Pédiatres Endocrinologues libéraux (AFPEL),
- Syndicat des Médecins Inspecteurs de Santé Publique
- Association pour le développement de l'épidémiologie de terrain (EPITER)
- Fédération Promotion Santé
- Promotion Santé Bourgogne-Franche-Comté
- Promotion Santé Occitanie
- Association Addictions France
- Réseau de Prévention des Addictions (RESPADD)
- Association Santé Environnement France (ASEF)
- Association Alerte médicale sur les pesticides et les perturbateurs endocriniens (AMLPE)
- Collège de la Médecine Générale (CMG)
- Collège National des Généralistes Enseignants (CNGE)
- Syndicat National des Professionnels Infirmiers (SNPI)
- Union Française pour la Santé bucco-dentaire (UFSBD)
- Société Francophone de Pratique en Géographie de la Santé

## **ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET PATIENTS ET ONGs CONCERNEES PAR LA PROBLEMATIQUE ALIMENTAIRE ET SANTE**

**(n=30)**

- UFC Que Choisir
- Association Nationale de défense des consommateurs et usagers (CLCV)
- FoodWatch
- 60 Millions de consommateurs
- Association de Défense du Consommateur (ADEIC)
- Confédération Syndicale des Familles
- Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs (ALLDC)
- Information et Défense des Consommateurs Salariés (Indecosa CGT)
- Ligue contre le cancer
- France Assos Santé
- Collectif National des Associations d'Obèses (CNAO)
- Fédération SOS hépatites & maladies du foie
- Association Santé Diabète
- Association de Malades et Proches engagée contre la maladie de Crohn et la RCH (AFA Crohn RCH France)
- Réseau français des Villes-Santé
- Réseau Action Climat (RAC)
- Réseau Environnement Santé (RES)
- Association de l'Alimentation Durable
- Action Contre la Faim (ACF)
- Réseau des Epiceries Solidaires (ANDES)
- Association BLOOM
- Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI)
- Communauté Ecotable
- Contre-Feu (L'Alliance contre l'industrie du Tabac)
- Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)
- Les Ateliers Mercure (LAM)
- Observatoire National des Alimentations Végétales (ONAV)
- Collectif en Vérité
- Réseau École et Nature (FRENE)
- Association pour la Protection de la Santé Habitants de la région de St Omer (APSH)
- Les Insatiables
- Open Food Facts (OFF)
- Yuka

## Annexe 2 :

### **Pourquoi avoir lancé une pétition pour rendre Nutri-Score obligatoire ?**

En fournissant une information claire et intuitive, scientifiquement fondée (plus de 150 études publiées en Europe) et facilement compréhensibles par tous sur la qualité nutritionnelle globale des aliments, et en incitant les fabricants à reformuler leurs produits de manière favorable en terme de teneurs en graisses saturées, en sucre, en sel, en fibres, en fruits et légumes... le Nutri-Score constitue un outil de santé publique efficace pour améliorer les apports et l'état nutritionnel de la population contribuant à réduire le risque de maladies chroniques.

De nombreux travaux scientifiques ont mis en évidence que l'affichage du Nutri-Score sur l'ensemble des aliments permettrait en améliorant les apports et la consommation alimentaire de la population française de réduire les facteurs de risque associés aux maladies chroniques non transmissibles (MNT) (obésité, diabète de type 2, maladies cardiovasculaires, certains cancers, maladie de Crohn...), dont le fardeau sanitaire et économique pèse lourdement sur les dépenses publiques et la société.

Or depuis sa mise en place en France en 2017, l'apposition du logo Nutri-Score sur la face avant des emballages des aliments repose sur le volontariat des opérateurs économiques. Cette approche facultative, bien qu'ayant favorisé une adoption partielle du dispositif sous la pression sociétale (1500 marques ont adopté le Nutri-Score, ce qui représente environ 60 % du marché alimentaire en France), elle demeure insuffisante pour garantir une information nutritionnelle transparente, accessible et compréhensible qui soit optimale pour permettre d'orienter les choix des consommateurs vers une alimentation plus favorable à la santé. Diverses grandes entreprises, qui l'ont combattu depuis qu'il a été proposé, refusent toujours de l'afficher (Ferrero, Lactalis, Coca-Cola, Mars, Mondelez, Kraft, Unilever...) et certaines qui l'avait finalement adopté (Danone, Bjorg, Kellogg's) ont décidé de ne plus l'afficher suite à la mise en place en mars 2025 du nouveau Nutri-Score mis à jour par les scientifiques et plus sévère pour les produits sucrés et les boissons édulcorées.

Cette situation constitue donc une perte de chance pour les citoyens français. Ceci justifie que l'affichage du Nutri-Score soit généralisé.

La seule façon de forcer la main aux entreprises qui refusent de jouer le jeu de la transparence sur la qualité nutritionnelle de leurs produits est de le rendre obligatoire.

### Annexe 3 :

## **Le fait de rendre obligatoire le Nutri-Score est-il incompatible avec le règlement européen ?**

Non ! l'argument avancé, notamment par le gouvernement pour refuser la mesure d'obligation de l'affichage du Nutri-Score sur tous les emballages des aliments au prétexte qu'elle serait contraire aux normes européennes (le même argument est utilisé par l'ANIA, l'Association Nationale des Industries Alimentaires) n'est absolument pas acceptable. C'est un alibi qui ne tient pas.

Sur le plan juridique européen, l'obligation d'affichage du Nutri-Score sur les aliments peut être justifiée par l'article 36 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), qui autorise les Etats membres à déroger au principe de libre circulation des marchandises pour des motifs de protection de la santé publique, pour autant que la mesure soit nécessaire, proportionnée et non discriminatoire.

La mise en œuvre obligatoire du Nutri-Score répond à ces critères : parfaitement justifiée en termes de santé publique, elle ne favorise aucune entreprise, ni origine géographique particulière. Il s'agit d'une mesure proportionnée : ses coûts de mise en œuvre sont négligeables.

En outre, des précédents récents au sein de l'Union européenne confirment la validité de la démarche de rendre le Nutri-Score obligatoire dans notre pays. Ainsi, l'Irlande a adopté en 2023 un étiquetage sanitaire obligatoire sur les boissons alcoolisées précisant les risques liés à la consommation d'alcool. Cette initiative, qui allait au-delà des prescriptions européennes communes, illustre la marge d'appréciation reconnue aux Etats membres lorsqu'ils poursuivent un objectif impérieux de santé publique.

De la même façon, la France a interdit en 2020, au nom du principe de précaution, les aliments contenant du dioxyde de titane (additif E171), malgré la réglementation européenne sur la libre circulation des produits et son utilisation dans d'autres Etats membres. L'interdiction unilatérale par la France a d'ailleurs favorisé l'adoption au niveau européen de la mesure qui est survenue deux années plus tard. Ainsi le fait de rendre obligatoire le Nutri-Score en France de façon anticipée pourrait favoriser la prise de décision par la CE d'une telle mesure qui était planifiée pour entrer en vigueur en 2022 mais qui n'a toujours pas été prise (du fait de l'action de puissants lobbies au niveau européen).

On peut noter également le contre-exemple de l'Italie qui a interdit l'usage du Nutri-Score sur certains produits alimentaires certifiés AOP ou IGP. Les arguments utilisés, bien qu'invoquant la protection du consommateur et du patrimoine agroalimentaire, n'ont rien à voir avec la protection de la santé publique. Il s'agit d'une mesure disproportionnée et discriminatoire et d'une entrave à la libre circulation des marchandises. Si l'Italie, au nom de la protection de son patrimoine agroalimentaire a interdit le Nutri-Score sans réaction de la Commission européenne, on ne voit pas comme cette même commission pourrait se mobiliser si la France le rend obligatoire au nom de la santé publique !